

Nos valeurs, notre projet

**METTRE EN AVANT
L'AGRICULTURE ET
L'ÉLEVAGE
BIOLOGIQUES**

**CONTRIBUER À LA
PRÉSERVATION DE
NOTRE
ENVIRONNEMENT**

**PARTICIPER À
L'ÉLABORATION
D'UN PLAN
D'ALIMENTATION
AUTONOME DE
NOTRE TERRITOIRE**

**ENCOURAGER LA
PROXIMITÉ AVEC
LES PRODUCTEURS,
LE PARTAGE ET LA
SOLIDARITÉ**

**SENSIBILISER LA
POPULATION AUX
BIENFAITS D'UNE
ALIMENTATION
SAINE, ÉQUILBRÉE
ET DE SAISON.**

**PROMOUVOIR UNE
CONSOMMATION
ÉTHIQUE ET
RESPONSABLE**

Toutes les réponses aux questions

(que vous ne vous êtes peut-être
jamais posées...)

à propos de ThurAmap



IL ÉTAIT UNE FOIS...

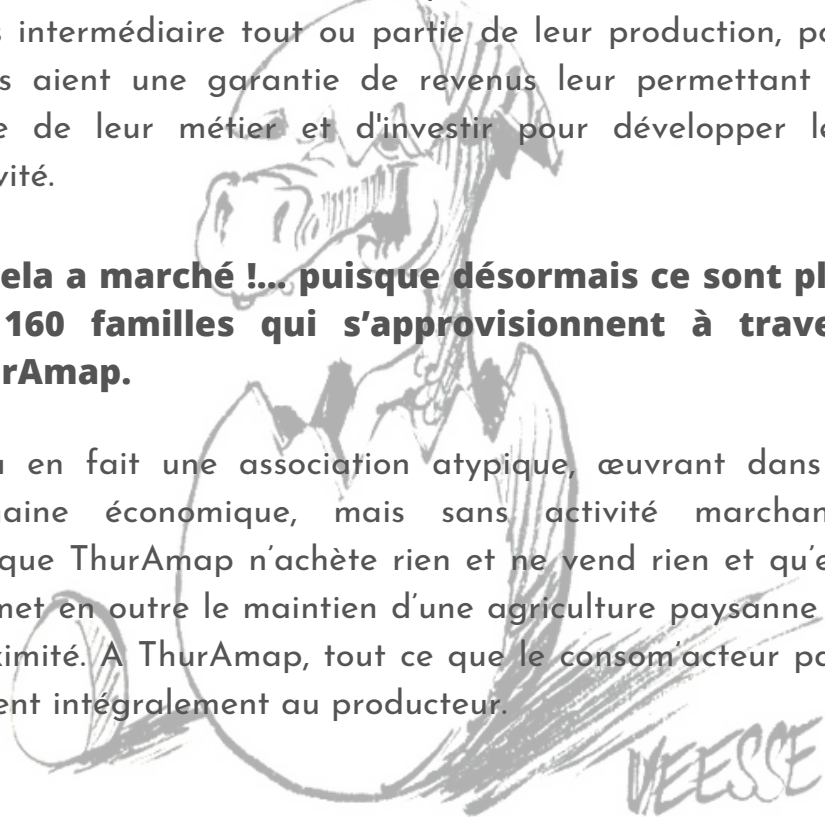
ThurAmap

ThurAmap est née à Wittelsheim en janvier 2009 créée par 8 consommateurs rêvant d'un approvisionnement en produits frais, locaux et de saison pour leur famille et d'autres.

Ils souhaitaient aussi aider des producteurs locaux à vendre sans intermédiaire tout ou partie de leur production, pour qu'ils aient une garantie de revenus leur permettant de vivre de leur métier et d'investir pour développer leur activité.

Et cela a marché !... puisque désormais ce sont plus de 160 familles qui s'approvisionnent à travers ThurAmap.

Cela en fait une association atypique, œuvrant dans le domaine économique, mais sans activité marchande puisque ThurAmap n'achète rien et ne vend rien et qu'elle permet en outre le maintien d'une agriculture paysanne de proximité. A ThurAmap, tout ce que le consommateur paye revient intégralement au producteur.



La foire aux questions



les contrats

Est-ce qu'il faut que j'attende le début de la saison pour établir un contrat ?

Pas du tout, à ThurAmap on peut s'inscrire à tout moment de l'année dans n'importe quelle amap et il n'y a pas de liste d'attente.

Si je m'absente, mon panier est-il perdu ?

Je peux prévenir de mon absence et reporter mon panier à une distribution ultérieure, 3 fois au cours de la saison. Si je n'ai pas prévenu, en fonction des produits, ceux-ci pourront être tout de même rattrapés lors d'une prochaine distribution (œufs, farine, steaks hachés, fromages de chèvre...). Quand on s'absente on peut aussi faire appel à un ami, cela permet de faire connaître ThurAmap et participer à sa pérennisation.

Je voudrais goûter ceci ou avoir plus de cela, est-ce possible ?

Tout à fait ! Grâce à mon adhésion à ThurAmap j'ai accès à toutes les amaps. Je peux souscrire un contrat de panier d'essai ou de saison dans n'importe quelle amap ou prendre un contrat de carte à points pour compléter mon panier ou encore acheter ponctuellement des produits d'une autre amap. Les règles d'utilisation des cartes à points et leurs conditions de renouvellement sont consultables sur le site de l'association, à la rubrique téléchargement (ou au point info).



les produits et leur présentation

C'est quoi ce légume ? Comment je le cuisine ?

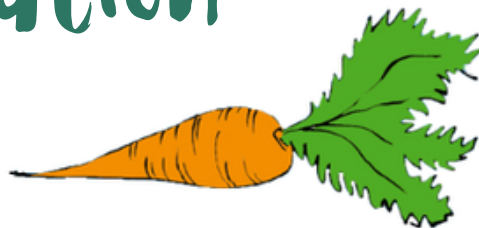
Les producteurs sont les mieux placés pour répondre à toutes vos questions lors de la distribution. Les autres amapiens aussi auront peut-être des suggestions. Vous pouvez également vous tourner vers la rubrique "recettes" de notre site internet.

Si je n'aime pas les blettes, comment survivre à l'Amap ?

Exprimez-vous ! Si le producteur le peut, il vous proposera une alternative.

Pourquoi y a-t-il de la terre sur mes carottes ?

Si les légumes racines ne sont pas lavés, c'est pour permettre une meilleure conservation. C'est dans l'intérêt du producteur comme du consommateur !



Pourquoi tel ou tel emballage, pourquoi ces déchets ?

Pourquoi tel ou tel emballage, pourquoi ces déchets ? Des discussions régulières ont lieu avec les producteurs pour améliorer les pratiques et tendre le plus possible vers une consommation responsable. Si le sujet vous tient à cœur, n'hésitez pas à l'aborder avec les producteurs, et à vous exprimer au travers des enquêtes d'opinion, ou des réunions (négociation des prix, Assemblée Générale). Rappelons que plusieurs de nos producteurs récupèrent et recyclent certains de leurs emballages (boîtes à oeufs, produits laitiers, yaourts de brebis, filets de pommes et pommes de terre...), n'oubliez donc pas de les rapporter.

le rôle de chacun

Si je me propose pour aider à la distribution, devrai-je être présent à toutes les distributions ?

Pas du tout, chacun participe à hauteur de sa disponibilité au moins une fois par an et si possible deux fois. L'idée est de trouver suffisamment de volontaires pour se relayer.

Si je ne peux vraiment pas aider pour la distribution (horaires de travail, enfants...), comment puis-je quand même me rendre utile ?

Vous pouvez aider ponctuellement lors de notre marché annuel de printemps à Wittelsheim (même si vous êtes inscrits à Cernay) ou lors d'une des manifestations à laquelle nous participons.

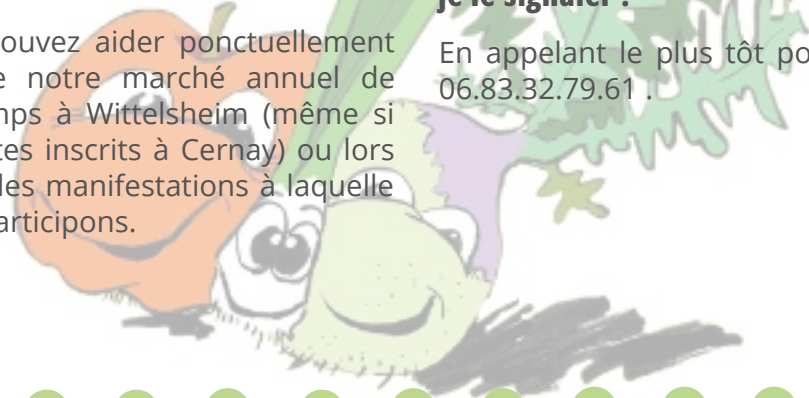
la com'

Comment suis-je informé des nouveautés, événements particuliers, des problèmes rencontrés par un producteur ?

Par affichage sur le tableau lors des distributions hebdomadaires, sur Facebook, mais surtout par mail envoyé par ThurAmap. Les mails que je reçois en provenance de ThurAmap ne sont pas des pubs, mais des informations le plus souvent importantes.

J'ai un imprévu de dernière minute, et ne peux pas me rendre à la distribution ce soir, comment puis-je le signaler ?

En appelant le plus tôt possible, le 06.83.32.79.61.



Les rouages de ThurAmap

Comme toute association

ThurAmap s'organise autour de :

- un Conseil d'Administration et un bureau,
- une Assemblée Générale annuelle où chacun peut donner son avis.

Mais ThurAmap est particulière !

- La saison y débute en avril, après la réunion de bilan et de négociation des prix de février.
- Tous les consommateurs sont invités à ce moment d'échange unique avec les producteurs. Ils y détaillent leurs activités, leurs difficultés, leurs projets...
- L'année est rythmée par les saisons, et des moments conviviaux : ateliers, organisation du marché Bio de Wittelsheim, portes ouvertes chez nos producteurs, partage de recettes en fonction des produits reçus (sur Facebook, Instagram et le site).

ThurAmap c'est actuellement

- 14 amaps différentes,
- 11 producteurs exerçant leur activité dans un rayon de 35kms autour de nos deux points de distribution de Cernay et de Wittelsheim.

Droits & Devoirs

- ✓ Un accès à toutes les amaps, via un contrat de saison ou une carte à points (renouvelable dans certaines conditions)
- ✓ Régler le montant de l'adhésion à l'association chaque année
- ✓ Le report de 3 paniers par an en cas d'absence (pour chaque amap)
- ✓ Respecter les horaires des distributions
- ✓ La participation à la vie de l'association et à la convivialité des distributions
- ✓ Aider aux distributions dans la mesure de ses disponibilités
- ✓ Des échanges avec les producteurs / les autres amapiens, des moments de convivialité (dégustations, animations, réunion annuelle de négociation des prix,...)
- ✓ Faire connaître ThurAmap autour de soi et surtout insister sur le fait qu'il n'y a pas que des légumes

de l'amapien